
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET

D/2007/ 027 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES A
LA BANQUE CENTRALE DE LA REPUBLIQUE
DE GUINEE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Loi Fondamentale;
Vu la Loi L/94/018/AN du 1^{er} juin 1994, fixant les Statuts de la Banque de la République de Guinée;
Vu le Décret D/2007/004/PRG/SGG du 31 janvier 2007, portant attributions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le Décret n°/D/2007/012/PRG/SGG du 26 février 2007, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le Décret D/2007/017/PRG/SGG du 28 mars 2007, portant nomination des Membres du Gouvernement.

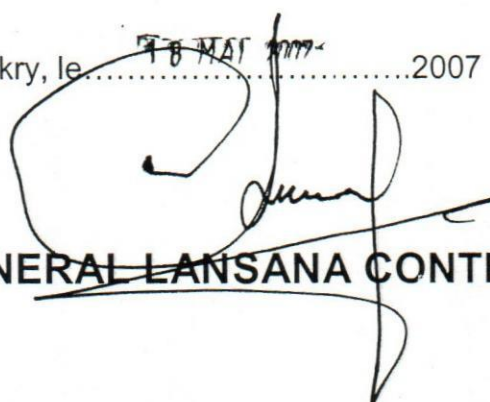
DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur **Daouda BANGOURA**, précédemment Vice-Gouverneur de la Banque Centrale, est nommé Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée.

Article 2 : Monsieur **Aboubacar Kagbè TOURE**, précédemment Directeur Général de l'Inspection des Banques, Assurances et Institutions de Micro-Finances, est nommé Vice-Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée.

Article 3 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 18 MAI 2007 2007


GENERAL LANSANA CONTE